

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2020

L'an deux mil vingt le trente avril à 18h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GILLE Pierre-Marie, Maire.

Étaient présents : Mr ADNET Bruno , Mr APPERT Guy, Mr Benoît JACQUINET, Mr LAUNOIS Lionel, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme ROUGEAUX-PERARDEL Ophélie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST, Mr ROBIN Eric.

Absents excusés : : Mr CAPT Bruno. Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mme SONGY Catherine.

Mr Bruno CAPT a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre RAUX,
Mr Thierry GAUTHIER-GENSOUL a donné pouvoir à Mr Bruno ADNET,
Mme Josiane RAOBELINAHARIZOA a donné pouvoir à Mr Benoît JACQUINET,
Mme Catherine SONGY a donné pouvoir à Mr Gilbert PERNET.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Benoît JACQUINET est désigné pour remplir cette fonction.

FONDS D'AIDE AUX ENTREPRISES :

Mr le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un fonds d'aide régional pour venir en aide aux artisans, commerçants, PME et PMI. Ce fonds est abondé par une participation de la communauté d'agglomération de Châlons à hauteur de 2 euros par habitants soit 160 000 €.

Cette aide est une avance qui peut aller de 5000 à 10000 € par entreprises demandeuses (sous réserve d'être éligible), et de 5000 à 30000 € pour les associations.

La Communauté d'Agglo de Châlons, la Ville de Châlons et les Communes, qui le souhaitent, mettent en place un fonds de soutien « Direct Tresos ». Il s'agit également d'une avance remboursable.

Deux possibilités s'offrent aux municipalités :

- Soit une aide aux commerçants et autres petits artisans et entreprises de la commune jusqu'à 2500 euros,
- Soit une participation à hauteur de 12 € par habitants pour toutes les entreprises de l'Agglo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de participer au fonds de soutien « Direct Tresos » et d'abonder ce fonds par une participation de 12 € par habitants soit 7500 €.

QUESTIONS DIVERSES :

Ecole :

Mr le Maire indique que l'école élémentaire pourrait rouvrir à partir du 12 mai. Une enquête est réalisée pour connaître les enfants qui devraient réintégrer les classes. La communauté d'Agglo a également questionné les parents pour le périscolaire.

Cérémonie du 8 mai :

Pas de cérémonie du 8 mai avec les habitants. Seulement 5 personnes pourront être présentes, un coussin sera déposé par le Maire et les Adjoints.

Travaux Grande Rue :

Les effacements de réseaux réalisés par le SIEM sont à l'arrêt pour une période indéterminée.

Les appels d'offres pour les travaux de voirie de la Grande Rue 4^{ème} phase et l'aménagement de la 2^{ème} phase de la Zone Artisanale sont lancés.

Compte-tenu des problèmes sanitaires les travaux pourraient être reculés dans le temps.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19H40.

Le Maire,

Pierre-Marie GILLE